# L'apprentissage

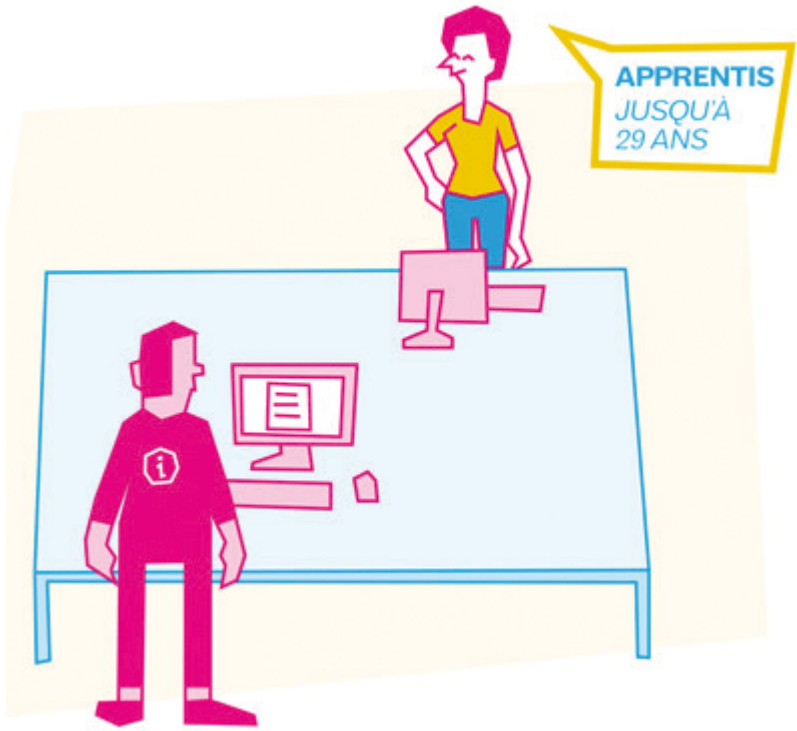


La rémunération des apprentis évolue et des dérogations à la durée du travail quotidien dans certaines branches professionnelles seront fixées par décret.

En savoir plus ?

## Dispositif d'aide aux apprentis

Les apprentis peuvent prétendre à la Prime d'Activité financée par la Caisse d'Allocation Familiale.
L'apprenti est déclaré sous le statut de salarié et peut ainsi obtenir cette prime, à la condition que son salaire soit supérieur à 79% du SMIC en vigueur.
L'apprenti peut aussi prétendre à la complémentaire santé solidaire en fonction de sa situation fiscale.
Il est possible de bénéficier d'une mutuelle professionnelle ou d'opter pour une mutuelle étudiante proposant des garanties adaptées à la santé des jeunes.
L'organisme Action Logement propose des aides complémentaires pour les apprentis en rapport avec le déménagement proche de leur lieu de travail.
L'Aide à la Mobilité est une prime de 1000€, subventionnée pour se rapprocher de son lieu de travail

En savoir plus sur Action logement et l'aide mobilité :

En savoir plus ?

https://www.cnam-centre.fr/inscription/financements/l-apprentissage/l-apprentissage-1336695.kjsp?RH=1653060002